



## Exces de vitesse superieur a 50km/h

Par **grosdav**, le **20/11/2013** à **20:48**

[fluo]Bonjour,[/fluo]

J'ai été contrôlé par la gendarmerie à 108 km/h, retenu 103 km/h, en agglomération. Ils ont confisqué ma voiture.

J'aimerais savoir ce qui m'attend et comment pouvoir la récupérer ?

Aidez-moi, svp.

[fluo]Merci d'avance.[/fluo]

Par **chaber**, le **21/11/2013** à **06:28**

bonjour

Avez-vous lu les post-it?

Par **Tisuisse**, le **21/11/2013** à **08:17**

Bonjour grosdav,

Lire en particulier ce dossier : politesse lors de la demande :

[http://www.experatoo.com/droit-en-general/redaction-messages-politesse\\_108848\\_1.htm](http://www.experatoo.com/droit-en-general/redaction-messages-politesse_108848_1.htm)  
Bonjour et merci sont obligatoires.

Comment se fait-il que les gendarmes ont confisqué votre voiture ? Ne l'auraient-ils pas plutôt immobilisée jusqu'à ce que quelqu'un de votre connaissance (famille ou ami) titulaire du permis de conduire ne soit venu la récupérer puisque vous, subissant une rétention de votre permis, ne pouvez plus conduire momentanément ?

Par **grosdav**, le **21/11/2013 à 20:10**

Bonjour,

Merci de m'avoir répondu, en fait c'est un gendarme qui m'a dit que c'était le parquet qui avait pris la décision de mettre ma voiture à la fourrière, alors que j'avais réussi à trouver un ami pour venir la chercher. Je les ai appelés ensuite pour savoir si je pouvais la récupérer... et ils m'ont dit: Non c'est une décision judiciaire.

Par **Lag0**, le **22/11/2013 à 13:39**

Bonjour,

La confiscation du véhicule est effectivement prévue en peine complémentaire pour un excès de vitesse de plus de 50km/h, mais encore faut-il que le cas ait déjà été jugé. De quand date votre infraction ? Êtes-vous passé devant le tribunal ?

Par **grosdav**, le **22/11/2013 à 19:26**

Bonsoir,

L'infraction date du 13/08/2013 et je passe au tribunal le 12/12/2013. Depuis, j'ai récupéré mon permis le 13/11/2013 car suspension de 3 mois. Je n'ai même pas le droit d'aller démarrer ma voiture à la fourrière afin de l'entretenir.

Par **grosdav**, le **25/11/2013 à 17:24**

Bonjour,

En fait j'aimerais savoir si la situation que je vous ai décrite est normale S.V.P.

merci d'avance  
au revoir.